

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2011

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2011.
- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

❖ FINANCES

- RAPPORT N°1: Compte de gestion de la commune – exercice 2010
- RAPPORT N°2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2010
- RAPPORT N°3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2010
- RAPPORT N°4: Compte administratif de la commune – exercice 2010
- RAPPORT N°5: Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2010
- RAPPORT N°6: Compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2010
- RAPPORT N°7: Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2010
- RAPPORT N°8: Budget primitif de la commune – exercice 2011 :
 - 1. Vote du budget
 - 2. Vote des trois taxes communales
 - 3. Subventions aux associations
- RAPPORT N° 9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2010 :
- RAPPORT N°10 : Vote du budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2011
 - 1. Vote du budget
 - 2. Vote du taux de la taxe communale
- RAPPORT N°11 : Vote du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2011
- RAPPORT N°12 : Demandes de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011:
 - 1. Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées à la Maison de la Solidarité et salle Camille Desmoulins
 - 2. Aménagement du bâtiment Place Carnot (2^{ème} phase)
- RAPPORT N°13 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin – Demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise et à la Fédération Française de Football

❖ ADMINISTRATION GENERALE

- RAPPORT N°14 : Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) - Rapport annuel 2009

RAPPORT N°15 : Syndicat du Bassin de l'Esches – Modification des statuts

RAPPORT N°16 : Signature d'une convention d'objectifs avec le club de Badminton

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

RAPPORT N°17 :

1. Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de puéricultrice
2. Modification du régime indemnitaire

❖ **URBANISME, PATRIMOINE ET MARCHES PUBLICS**

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2010

RAPPORT N° 18 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin – Marché de travaux

RAPPORT N° 19: Acquisition de la parcelle AP n° 241 appartenant au SDIS de l'Oise

RAPPORT N° 20 : Réfection du mur du cimetière – Signature d'une convention avec la Société Publique d'Aménagement de l'Oise

RAPPORT N° 21 : Dénomination de voirie – Complément à la délibération n° 9 du 18 février 2011

RAPPORT N° 22 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Signature d'un avenant avec la SODEARIF

RAPPORT N° 23 : Signature d'un avenant avec la société AKERA

*

* *

*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2011-019 portant passation d'un marché pour le remplacement de gouttières en zinc sur couverture en ardoise du bâtiment à usage d'habitation sis 199, rue du 11 novembre avec la société SOBATIM, domiciliée 1, chemin Noir - 60000 BEAUVAIS, pour un montant de : 12.199,20 € TTC

N° SG-DM-2011-020 portant passation d'un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de télécommunications et renouvellement du système téléphonique TOIP avec la société OPERASYS, sis 27 rue Vincent Van Gogh – 95170 Deuil la Barre, pour un montant prévisionnel de : 16.418,69 € TTC.

N° SG-DM-2011-021 portant passation d'un marché portant sur une mission de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec le groupement MACAULEY QUENOUILLE / ESE, sis 7 rue Ducis – 78000 Versailles, pour un montant de : 66.952,08 € TTC

N° SG-DM-2011-022 portant passation d'une convention de réalisation de chantiers pédagogiques avec le centre AFPA de Bernes sur Oise.

N° SG-DM-2011-023 désigne la société LIGHT Consultants (282 boulevard Saint-Germain – PARIS VIIème) pour assurer une mission d'assistance au recrutement d'un Directeur des Services techniques. Le montant de cette mission est de 7.200,00 € HT, soit 8.611,20 € TTC, hors frais de déplacement et extension de services.

N° SG-DM-2011-24 portant passation d'un contrat de maintenance du progiciel Orphée Micro Net avec C3rb pour la bibliothèque. C3rb Informatique RES. MOZART 41 ROUTE D'ESPALLON 12850 ONET LE CHATEAU. Le coût annuel de cette prestation est de 1 421,16 € HT.

N° SG-DM-2011-025 portant passation de contrats de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES. » avec la SARL LOUSAL pour le CLEC. SARL LOUSAL M. FAIVRE RAMPANT 28 RUE DE LA CROIX JEAN MARIN 95630 MERIEL. Le coût total est de 3 000.00 € HT.

N° SG-DM-2011-26 portant passation d'un contrat de cession de spectacle avec l'association F.M.R.A. dans le cadre de la « Fête du Bois Hourdy » 28 RUE DES FRERES LUMIERE 35800 DINARD. Le coût de cette prestation est de 1 400.00 € TTC. Restauration et hébergement non compris.

N° SG-DM-2011-27 portant passation d'une convention de mise à disposition d'exposition à titre onéreux avec la Galerie Jeanne Robillard. 26 RUE DE LA FOLIE REGNAULT 75011 PARIS. Le coût de cette prestation est de 1 255.80 € TTC.

N° SG-DM-2011-28 portant passation d'un contrat de location de spectacle avec l'association BRAKABRIK THEATRE 6 RUE D'AUBETTE 04100 MANOSQUE. Le coût de cette prestation est de 1450.00 € TTC.

N° SG-DM-2011-029 portant passation d'un marché concernant la mission de conduit d'opération relative à l'aménagement de locaux administratifs et associatifs avec l'OPAC de l'Oise domiciliée, 1 cours Scellier – BP 80616 – 60016 BEAUVAIS Cedex, pour un montant 32.126,46 € TTC.

N° SG-DM-2011-030 annule la décision municipale n°17.

N° SG-DM-2011-031 portant passation d'un marché concernant l'acquisition de fournitures de voiries et la location de véhicules pour la réalisation d'un chantier pédagogique en coopération entre la ville de Chambly et le centre AFPA de Bernes sur Oise

- avec la société ITF domiciliée 1, boulevard de l'Oise – 95030 CERGY-PONTOISE, pour un montant de :
Pour le lot n°1 : Location de véhicules sans chauffeur / Minimum : 1.500,00 € HT / Maximum : 6.500,00 € HT
Pour le lot n°2 : Location de véhicules et d'engins avec chauffeur / Minimum : 15.000,00 € HT / Maximum : 34.000,00 € HT

Pour le lot n°5 : Fournitures de voiries diverses / Minimum : 2.500,00 € HT / Maximum : 6.000,00 € HT

- Avec la société COLAS Ile de France domiciliée 89 à 105, rue de l'Ambassadeur – 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE, pour un montant de :

Pour le lot n°3 : Fourniture de grave et de béton / Minimum : 5.000,00 € HT / Maximum : 14.000,00 € HT

Pour le lot n°4 : Fourniture d'enrobés / Minimum : 10.000,00 € HT / Maximum : 29.000,00 € HT

- Avec la société COLAS Ile de France domiciliée 89 à 105, rue de l'Ambassadeur – 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE, pour un montant de :

Pour le lot n°3 : Fourniture de grave et de béton / Minimum : 5.000,00 € HT / Maximum : 14.000,00 € HT

Pour le lot n°4 : Fourniture d'enrobés / Minimum : 10.000,00 € HT / Maximum : 29.000,00 € HT.

N°SG-DM-2011-032 portant passation d'un marché concernant l'aménagement de caves urnes pour l'espace cinéraire, ainsi que la reprise de concessions en l'état d'abandon

Lot N°1 : Aménagement de caves urnes :

Avec la société Granimond domiciliée, 24, place Théodore Paqué – BP20108 – 57503 SAINT AVOLD, pour un montant de : 11.021,14 € TTC

Lot N°2 : Reprise de concessions en l'état d'abandon

Avec la société OGf domiciliée, 31, rue de Cambrai -75019 PARIS, pour un montant de : 37.054,84 € TTC.

N° SG-DM-2011-033 portant passation d'un contrat portant sur la réalisation d'une étude géotechnique au stade de football du Mesnil St Martin avec la société GINGER CEBTP – Agence d'Amiens, sise 9 allée du Nautilus – 80440 Glisy, pour un montant de : 4.772,04 € TTC

SG-DM-2011-34 ANNULEE

FINANCES

N.B. : Tous les documents budgétaires sont consultables auprès du Pôle Administration Générale.

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	-1.290.635,11		37.954,88	-1.252.680,23
Fonctionnement	4.865.808,82	2.200.000,00	2.470.442,81	5.136.251,63
TOTAL BUDGET	3.575.173,71	2.200.000,00	2.508.397,69	3.883.571,40

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2010 est conforme aux résultats du compte administratif 2010 de la commune. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce document.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2010.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	297.358,49		3.295,37	300.653,86
Fonctionnement	235.433,47	0,00	252.812,57	488.246,04
TOTAL BUDGET	532.791,96	0,00	256.107,94	788.899,90

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2010 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2010 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2010.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	22.118,26		0,00	22.118,26
Fonctionnement	0,00	0,00	-80.739,44	-80739,44
TOTAL BUDGET	22.118,26	0,00	-80.739,44	-58.621,18

Les résultats du compte de gestion 2010 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2010 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal est invité à approuver ce document.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 8-A du conseil municipal du 22 mars 2010 approuvant le budget principal 2010 ;
- ✓ la délibération n° 4 du 12 octobre 2010 approuvant la décision budgétaire modificative n° 1 ;

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	9.663.143,27	9.701.098,15	37.954,88	1.290.635,00		1.004.879,00	955.134,00	-1.262.425,12
FONCTIONNEMENT	8.985.188,19	11.455.631,00	2.470.442,81		2.665.808,00			5.136.250,80
TOTAL CUMULE	18.648.331,46	21.156.729,15	2.508.397,69	1.290.635,00	2.665.808,00	1.004.879,00	995.134,00	3.873.825,69

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal est appelé à voter sur le tableau des cessions et acquisitions de la commune en 2010.

Ce document est inclus dans le compte administratif.

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2010 du service de l'assainissement dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	32.304,56	35.599,93	3.295,37		297.356,00	70.423,00		230.228,37
FONCTIONNEMENT	169.174,03	421.986,60	252.812,57		235.431,00			488.243,57
TOTAL CUMULE	201.478,59	457.586,53	256.107,94		532.787,00	70.423,00		718.471,94

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2010 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, dont le résultat de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		22.118,00			22.118,00
FONCTIONNEMENT	380.739,44	300.000,00	-80.739,44					-80.739,44
TOTAL CUMULE	380.739,44	300.000,00	-80.739,44		22.118,00			-58.621,44

RAPPORT N°7 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2010, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 2.500.000,00€ au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
- 2.636.250,00€ au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – Exercice 2011 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 18 février 2011.
Pour rappel, le budget primitif comporte les restes à réaliser 2010 et la reprise des résultats de l'exercice 2010.

Le projet de budget, conformément à la réglementation en vigueur, comporte des annexes, en particulier le tableau des effectifs et l'état de concours aux associations. La délibération d'adoption du budget vaut adoption du tableau des effectifs et de concours aux associations.

A. Vote du budget

Le budget 2011 reprend les principales orientations annoncées lors du conseil municipal du 18 février 2011.

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	13.486.000,00	10.849.750,00
REPORTS RESULTAT 2010		2.636.250,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	13.486.000,00	13.486.000 ,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	13.161.155,00	14.423.580,00
RESTES A REALISER 2010	1.004.879,00	995.134,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2010	1.252.680,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15.418.714,00	15.418.714,00
TOTAL BUDGET	28.904.714,00	28.904.714,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 2.812.406,00 €.

Le vote est demandé, en fonctionnement, chapitre par chapitre et, en investissement, par opération pour les dépenses s'y rapportant, par chapitre pour les autres dépenses et les recettes.

B. Vote des trois taxes communales

Les taux de l'année passée ont été votés comme suit :

2010	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,38 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

Il est proposé au conseil municipal de les fixer de la manière suivante :

2011	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Il est proposé de voter les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2011
A.C.P.G. CATM	100,00€
A.N.A.C.S	100,00€
A.C.T.P.	100,00€
AEC	7 000,00€
Amicale des sapeurs pompiers	500,00€
A.N.A.C.R.	100,00€
A.N.C.A.C.	100,00€
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	200,00€
ARAC	100,00€
ARCHERS	600,00€
AUMONERIE (les amis de l')	300,00€
BILLARD CLUB	250,00€
C.L.E.C.	87 500,00€
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	500,00€
CHAMBLY BAD	25 000,00€
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230,00€
COC CHAMBLY	12.300,00€
COMITE DE JUMELAGE	400,00€
COMITE DU BOIS HOURDY	13 000,00€
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	900,00€
COOPERATIVE ECOLE CONTI	633,00€
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1 248,00€
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1 116,00€
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	573,00€
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	798,00€
DIAPASON	3 000,00€
DOM/TOM	1 000,00€
ECOLE DE MUSIQUE	104 000,00€
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	3 000,00€

L'ENVOL	100,00€
F.N.A.M.E.	100,00€
F.C. CHAMBLY	70 000,00€
F.N.D.I.R.P.	100,00€
HAND BALL	40 000,00€
HARAS de Chambly	1 000,00
HARMONIE	5 000,00€
J.O.C.	300,00€
LES HIRONDELLES	1 000,00€
LA PALETTE	500,00€
LES JARDINS DE VALENCIENNES	100,00€
LES JARDINS FAMILIAUX	600,00€
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168,00€
VELO CLUB	1 400,00€
TOTAL	385 016,00€

RAPPORT N°9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2009 :

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2010 permet de dégager un excédent de 488.243,00 € qu'il est proposé au conseil municipal d'affecter en totalité au compte 002, compte tenu de l'absence de déficit d'investissement.

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2011

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

Le budget primitif 2011 du service de l'assainissement s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	740.571,00	252.328,00
REPORTS RESULTAT 2010		488.243,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	740.571,00	740.571,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	784.649,00	554.421,00
RESTES A REALISER 2010	70.423,00	
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2010		300.651,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	855.072,00	855.072,00
TOTAL BUDGET	1.595.643,00	1.595.643,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

B. Vote du taux de la taxe communale

Compte-tenu des résultats de clôture du budget du service de l'assainissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe communale 0,75 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2011

Rapporteur : David LAZARUS

Le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	5.267.793,00	5.348.533,00
REPORTS RESULTAT 2010	80.740,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5.348.533,00	5.348.533,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2011	5.348.533,00	5.326.415,00
RESTES A REALISER 2010		
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2010		22.118,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.348.533,00	5.348.533,00
TOTAL BUDGET	10.697.066,00	10.697.066,00

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir voter ce budget.

RAPPORT N°12 : Demandes de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2011

Rapporteur : David LAZARUS

1. Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées à la Maison de la Solidarité et salle Camille Desmoulins

La ville de Chambly projette de procéder au réaménagement de la Maison de la Solidarité et de la salle Camille Desmoulins en vue d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent, d'une part en l'agrandissement de la Maison de la Solidarité afin de créer, notamment pour la MEF dont les locaux sont actuellement à l'étage, un accueil en rez-de-chaussée et, d'autre part, en la réalisation d'un passage entre la Maison de la Solidarité et la salle Camille Desmoulins afin de rendre accessible l'étage des deux structures par le biais d'un élévateur.

Le coût de cette réalisation est estimé à 418.174,00 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011, pour un montant représentant 40 % de la dépense.

2. Aménagement d'un bâtiment Place Carnot (2^{ème} phase)

Suite à l'acquisition d'un bâtiment Place Carnot (parcelle cadastrés AO n° 76), la ville de Chambly souhaite installer dans ces locaux l'Ecole de Musique, la Police municipale et des locaux pour différentes associations.

Une première tranche de travaux de réhabilitation a été programmée pour un montant 100.000,00 €, cependant, il s'avère que les spécificités liées aux besoins propres à chacune de ces destinations induisent des travaux supplémentaires pour un montant de 255.225,00 € HT ;

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011, pour un montant représentant 40 % de la dépense plafonnée à 170.000,00 €.

RAPPORT N°13 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin – Demandes de subvention au Conseil Général de l'Oise et à la Fédération Française de Football

Rapporteur : Pascal BOIS

La ville projette de réaliser un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin.

Les travaux sont estimés à 865.000,00 € HT.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, au taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Général de l'Oise et de la Fédération Française de Football.

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°14 Syndicat d'électricité de l'Oise (SE 60) – Rapport annuel 2009

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat d'Electricité de l'Oise pour l'exercice 2009

Pièce jointe : rapport SE60 2009

RAPPORT N°15 : Syndicat du Bassin de l'Esches – Modification des statuts

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Lors de son dernier comité syndical, le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (S.I.B.E.), a adopté une modification de ses statuts portant sur le transfert de son siège social à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – 65 avenue Gaston Vermeire – 95340 PERSAN.

Par conséquent, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver les nouveaux statuts du S.I.B.E.

RAPPORT N°16 : Signature d'une convention d'objectifs avec le club de badminton

Rapporteur : Pascal BOIS

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés et son décret d'application du 6 juin 2001 prévoient que l'attribution de subvention d'un montant supérieur à 23.000,00 € par des administrations à des organismes de droit privé doit donner lieu à la signature d'une convention qui en définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Conformément à ces dispositions, des conventions ont été signées avec certaines associations camblysiennes.

Compte-tenu du montant de la subvention accordée cette année au club de badminton, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyen avec cette association, pour une durée de trois ans.

Pièces jointes : convention badminton

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°17 :

Rapporteur : David LAZARUS

1. Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de puéricultrice

Dans le cadre de la restructuration du multi-accueil « Arlequin », il a été décidé de recruter une puéricultrice pour assurer les fonctions de directrice de cette structure.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser la création d'un poste de puéricultrice ainsi que la modification du tableau des effectifs correspondante.

2. Modification du régime indemnitaire

Il est par ailleurs proposé aux conseillers municipaux de déterminer le régime indemnitaire afférent à ce poste de la manière suivante :

- Prime d'encadrement de 91,22 € / mois
- Prime spécifique de 90,00 € / mois
- Prime de service, dont le taux sera fixé par arrêté du maire.

URBANISME- PATRIMOINE- MARCHES PUBLICS

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés publics passés en 2010

Rapporteur : David LAZARUS

L'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, fait obligation au Pouvoir Adjudicateur de publier la liste des marchés conclu l'année N-1.

Conformément à l'arrêté d'application du 29 décembre 2007 de l'article précité, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 4.000,00 € HT doivent être publiés.

Pièce jointe : liste des marchés 2010

RAPPORT N°18 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade du Mesnil-Saint-Martin – Marché de travaux

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°1 du 10 janvier 2011, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre la Ville de Chambly et la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), portant sur la création de tribunes et d'un terrain de football en gazon synthétique au hameau du Mesnil-Saint-Martin.

Les travaux, objet de la présente délibération, concernent la création d'un terrain de football en gazon synthétique ainsi que l'éclairage de ce terrain.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 865.000,00 € HT € et se décompose de la manière suivante :

- lot 1 : sols sportifs pour un montant estimé de 765.000,00 € HT
- lot 2 : éclairage pour un montant estimé de 100.000,00 € HT.

La durée des travaux est fixée à 3 mois y compris la période de préparation de 15 jours.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés correspondants selon la procédure adaptée ;
- d'autoriser la SAO à signer le marché pour le compte de la ville.

RAPPORT N°19 : Acquisition de la parcelle AP n° 241 appartenant au SDIS de l'Oise

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre du projet de division de la parcelle du centre de secours de Chambly (section AP n° 241), rue Henri Barbusse, le Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS 60) propose de céder à la ville, à l'euro symbolique 2208 m2 de cette parcelle.

En contrepartie, la commune prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire, ainsi que la pose d'une clôture.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ engager toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation de cette acquisition ;
- ✓ signer l'acte authentique de vente.

RAPPORT N°20 : Réfection du mur du cimetière – Signature d'une convention avec la Société Publique d'Aménagement de l'Oise

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

La ville de Chambly est actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui a pour mission de mettre en œuvre les politiques et opérations d'aménagement, de construction et de développement définis par ses actionnaires publics.

La municipalité envisageant de procéder à la réfection du mur du cimetière, il est proposé de confier à la SAO, par mandat, le suivi des études, ainsi que la réalisation des travaux qui sont estimés à 80.000,00 € HT (valeur février 2011).

En conséquence, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux précités avec la SAO.

Pièce jointe : convention SAO

RAPPORT N°21 : Dénomination de voirie – Complément à la délibération n° 9 du 18 février 2011

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération n° 9 du 18 février 2011, le conseil municipal avait procédé à la dénomination des nouvelles voies du lotissement du « Hameau de Chambly ».

Il s'avère que trois pavillons de ce programme dont les entrées se trouvent impasse des Flandres, ne peuvent recevoir de numérotation cohérente car la numérotation de cette voie n'a pas été faite au mètre linéaire.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de débaptiser la première partie de l'impasse des Flandres et de prolonger la rue de la briqueterie, comme indiqué sur le plan ci-joint.

Pièce jointe : plan

RAPPORT N°22 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Signature d'un avenant à la promesse de vente passée avec la SODEARIF

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Aux termes d'un acte signé le 16 février 2009, la ville de CHAMBLY a promis de vendre à la société SODEARIF un terrain d'une surface d'environ 41 412 m² dans le périmètre de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise aux fins d'y réaliser un ensemble commercial de loisirs.

Considérant que cette promesse de vente est arrivée à échéance et compte-tenu de l'accord des parties, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SODEARIF un avenant portant sur la prolongation, dans les mêmes termes et jusqu'au 31 août 2011, de cet acte.

RAPPORT N°23 : Signature d'un avenant à la promesse de vente passée avec la société AKERA

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération en date du 9 décembre 2009, le conseil municipal a autorisé la cession du site des anciens ateliers municipaux (parcelle AD N° 49 - rue Pierre Wolf) à la société AKERA DEVELOPPEMENT pour la réalisation d'un projet immobilier comprenant la réalisation de 53 logements.

Une des conditions suspensives de la promesse de vente signée avec la société AKERA concerne la prescription de fouilles archéologiques.

Compte-tenu que cette condition suspensive n'est pas réalisée, il est convenu avec la société AKERA de prolonger par voie d'avenant la durée de la promesse de vente en date du 6 janvier 2010 jusqu'au 30 juin 2011.

A Chambly, le 1^{er} avril 2011